



ASSOCIATION SPORTIVE MUNICIPALE BELFORT NATATION
« A.S.M.B NATATION »

Association selon la loi du 1^{er} juillet 1901
Piscine Pannoux, Boulevard Richelieu, 90000 BELFORT
Déclarée en Préfecture de BELFORT 529 307 043 000 16

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 FÉVRIER 2023

L'An Deux Mille Vingt-Trois,
Le vingt-cinq février,
À dix heures trente,
À BELFORT,

Les adhérents et les membres du Comité de l'Association Sportive Municipale Belfort Natation « A.S.M.B Natation », association, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire annuelle, dans la grande salle de l'OMS, 10 rue de Londres, sur convocation faite par la Vice – Présidence.

Il est établi une feuille de présence signée par les membres du club présents ou représentés.

- 147 personnes présentes ou représentées sur les 707 adhérents.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par les membres du Comité.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Mot du Président,
- Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 19 mars 2022 sur les comptes clos le 31 août 2021,
- Rapport moral et sportif,
- Présentation des comptes de l'exercice clos au 31 août 2022,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Présentation du budget prévisionnel pour l'exercice 2022/2023,
- Élection des nouveaux membres du Comité,
- Points divers.

Aucune question écrite, ni aucune proposition ne sont parvenues, au siège social du club, dans le délai imparti, à savoir au 18 février 2023.

PREMIÈRE RÉOLUTION - MOT DU PRÉSIDENT

En raison de la démission de *Monsieur Hervé WENGER* de sa fonction de Président, en date du 29 décembre 2022 et de la démission de *Monsieur Xavier BRIGNON*, de son mandat de Vice-Président, le 21 février 2023, il n'y a pas de mot du Président.

Madame Nathalie GILBERT, secrétaire, remercie toutes les personnes présentes d'être venues et les adhérents pour leur fidélité au club.

DEUXIÈME RÉOLUTION - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 19 MARS 2022

Madame Nathalie GILBERT, secrétaire, demande à l'assemblée, après la prise de connaissance du compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 19 mars 2022, relatif à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2021 lesquels faisaient apparaître un bénéfice de 54 665,07 €, d'approuver ledit compte-rendu.

L'Assemblée vote à la majorité des voix, l'approbation du compte-rendu en date du 19 mars 2022, 147 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenue.

TROISIÈME RÉOLUTION - RAPPORT MORAL ET SPORTIF

Madame Nathalie GILBERT, secrétaire, donne lecture à l'assemblée, du rapport moral et sportif de la saison 2021/2022, dont les points les plus importants sont les suivants :

Elle y relate l'augmentation de 10% du nombre des adhérents avec une parité homme et femme à hauteur de 50%. Engouement inespéré après les années Covid. C'est une saison normale sur le plan organisationnel et sportif.

Elle mentionne également la mise en place du pass sanitaire, le maintien des modes de fonctionnement liés à la crise sanitaire, des compétitions à huit clos et le renouvellement de l'équipe encadrante avec la présentation officielle des 3 nouveaux entraîneurs.

Ensuite, elle nomme les différents sportifs que se sont distingués au cours de ladite saison.

Puis, elle annonce que le club se positionne à la 5^{ème} place au niveau Régional et au 100^{ème} rang sur le plan National.

Pour terminer, elle procède aux remerciements à l'attention des collectivités, des bénévoles, des salariés et des parents.

L'Assemblée vote à la majorité des voix, le rapport moral et sportif, 147 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenue.

QUATRIÈME RÉOLUTION - PRÉSENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 AOÛT 2022

Monsieur Hervé WENGER, Président démissionnaire, présente les comptes de l'exercice clos le 31 août 2022 et qui ont été faits par le cabinet comptable CIGAC, à savoir :

- Le bilan Actif et Passif s'élève à 163 291 €,
- Le montant total des produits d'exploitation s'élève à 536 018 €,
- Les charges d'exploitation sont de 565 836 euros,
- En conséquence, le résultat d'exploitation s'établit à un montant de -29 817 €,
- Le montant total des produits financiers s'élève à 458 €,
- Les charges financières sont de 452 euros,
- En conséquence, le résultat financier s'établit à un montant de 6 €,
- Le montant total des produits exceptionnels s'élève à 28 447 €,
- Les charges exceptionnelles sont d'un montant nul,
- En conséquence, le résultat exceptionnel s'établit à un montant de 28 447 €.

La présentation analytique des comptes annuels est faite avec les 6 grands postes et une comparaison avec le budget prévisionnel adopté l'année précédente.

On remarque que l'ensemble des cotisations des adhérents couvre 84% des besoins du club.

Au vu des informations ci-dessus, le résultat net de l'exercice est une perte de -1 363,92 € contre un bénéfice de 54 665,07 € au titre de l'exercice précédent.

Ce résultat déficitaire peut s'expliquer par les mesures prises par le Comité, année post covid, avec :

- une somme d'environ 40 000 € qui a été octroyée pour les remboursements liés au covid,
- les avoirs attribués pour les réinscriptions qui s'élèvent à un montant global de 16 000 €,
- une remise de 15 € pour les réinscriptions.

Le fonds associatif s'élève à un montant de 116 144,70 €, ce qui permet de constater que le club est sain financièrement.

L'Assemblée vote à la majorité des voix, les comptes de l'exercice clos le 31 août 2022, 147 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenue.

CINQUIÈME RÉOLUTION - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Monsieur Hervé WENGER propose à l'assemblée d'affecter la perte de l'exercice clos au 31 août 2022 s'élevant à -1 363,92 € de la manière suivante :

Affectation

- Résultat déficitaire de l'exercice : -1 363,92 euros,
- En totalité au poste « fonds associatif ».

L'Assemblée vote à la majorité des voix, l'affectation du résultat, 147 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenue.

SIXIÈME RÉOLUTION - BUDGET PRÉVISIONNEL POUR LA SAISON 2022/2023

Monsieur Hervé WENGER présente à l'assemblée le budget prévisionnel pour la saison 2022/2023, qui s'élève à un montant global de 240 500 €, tenant compte de l'inflation et se répartissant de la manière suivante :

	Charges	Produits	Variation
- Licences	17 000 €	17 000 €	0 €
- Formations	25 000 €	13 000 €	-12 000 €
- Compétitions	60 000 €	45 000 €	-15 000 €
- Animations / Opérations	8 000 €	25 000 €	+17 000 €

- Fonctionnement	125 000 €	135 000 €	+10 000 €
- Investissement	5 500 €	5 500 €	0 €
TOTAL =	240 500 €	240 500 €	

Dans les produits du poste « Formation », est pris en compte que sur les 2 apprentis, un n'est plus pris en charge par les aides.

Dans les charges du poste « Compétitions », il est tenu compte de l'inflation.

Dans le poste « Fonctionnement », au niveau des charges, cela regroupe la masse salariale et les URSSAF et au niveau des produits, cela correspond aux cotisations et aux subventions reçues

L'Assemblée vote à la majorité des voix, l'approbation du budget prévisionnel pour 2022/2023, 147 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenue.

SEPTIÈME RÉOLUTION - ÉLECTION DES NOUVEAUX MEMBRES DU COMITÉ

Madame Nathalie GILBERT, secrétaire, déclare que 14 personnes ont présentés leurs candidatures pour intégrer le Comité du Club. 11 places sont à pourvoir. Elle demande à chaque candidat de se présenter à l'ensemble de l'assemblée.

Madame Sophie PILLER décide finalement de ne pas se présenter, portant ainsi le nombre de candidats à 13.

Puis, *Madame Nathalie GILBERT* rappelle que, selon l'article 12 des Statuts, les membres du Comité sont élus à la majorité des suffrages exprimés à bulletin secret. Elle explique la procédure de vote aux membres présents, montre les urnes et déclare que le vote peut débuter.

Pour le dépouillement, 2 équipes sont constituées de 4 personnes, 2 qui lisent les noms et 2 qui comptabilisent. Après le regroupement des données, voici les résultats :

	NOMS - PRÉNOMS	NOMBRE DE VOIX OBTENUES
1	Monsieur Nicolas GERARDIN	144
2	Monsieur Gerald MILLER	142
3	Monsieur Jérôme BOYER	140
4	Madame Carine BOSCH DESAMAISON	139
5	Monsieur Cyrille JEANNIN	139
6	Monsieur Christophe DUCHANOY	138
7	Monsieur Jean-Sébastien HAAS	137
8	Madame Aline VOISINET	135
9	Madame Alina KUBASIK	131
10	Madame Catherine DEVANNE	124
11	Monsieur Antony JADE	116
	Madame Nahila HIMER	41
	Monsieur Thomas MENANTEAU	27

Madame Nahila HIMER et *Monsieur Thomas MENANTEAU* ne sont pas élus membres du Comité.

HUITIÈME RÉOLUTION - POINTS DIVERS

1/ Question

Un des adhérents demande aux membres du Comité, s'il est prévu de faire une augmentation de salaire pour l'équipe encadrante.

Il est répondu que nous venons juste d'embaucher 3 nouveaux éducateurs entraîneurs, par conséquent, ce n'est pas à l'ordre du jour.

2/ Embauche de Madame Estelle PREVOST

Comme mentionné dans le rapport moral présenté précédemment, le Club a embauché **Madame Estelle PREVOST** en contrat à durée indéterminée d'une durée hebdomadaire de 35 heures, à compter du 15 mars 2022.

3/ Récompenses

Comme l'année précédente, les membres du Comité ont décidé de récompenser des nageurs et nageuses qui se sont démarqués au cours de la saison.

Ainsi, au vu des résultats sportifs des nageurs « MAÎTRES » qui ont réalisé une belle saison, *Monsieur Laurent BELLION-EDESE* présente les résultats suivants et remet leur récompense, soit un panier garni :

-Daniel Churlet

Avec 2 titres de champion de France, en Hiver et Été sur le 100 m brasse et le 200m 4 nages, ainsi que 12 médailles sur la saison, avec 9 records régionaux. Et même un record de France qui a tenu 10 jours au 200m 4 nages.

-Laure Del Tenno

En totalisant 4 titres de championnes de France : 1 titre en Hiver sur le 50m Dos et en Été, 3 titres sur 50m, 100m et 200m Dos. Avec en prime 2 records de France sur 50 et 100 m Dos.

Sur le plan individuel, ce sont 13 médailles remportées aux Championnats de France Hiver et 18 médailles à ceux de l'Été. Aux Championnats de France Été MAÎTRES, le club se classe à la 13^{ème} place.

Au niveau des records régionaux de Bourgogne Franche Comté, 16 sont acquis en bassin de 25m, dont 5 rien que pour **Frédéric Armbruster**, et en bassin de 50m, ils en ont gagné 13.

Sur le plan collectif, les Championnats Régionaux par équipe à AUXERRE ont vu 2 victoires pour les équipes belfortaine : Équipe de 6, championne / Équipe de 10, championne et qualifiée en Nationale 1.

Aux championnats de France Interclubs N.1, l'équipe de Belfort se classe 30^o son meilleur classement. Cette équipe était composée de :

- Frédéric ARMBRUSTER - Laure DEL TENNO - Magalie JAILLET - Bertrand LECOMTE
Gerald MILLER - Gérard MONSINJON - Anthony NICOLLE - Pascal PAQUIER - Audrey SAUER - Marion SAUER.

Personne ne demandant la parole, *Madame Nathalie GILBERT* déclare la séance levée à treize heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la secrétaire.

La Secrétaire
Nathalie GILBERT

